

1

AMONT AGRICOLE : DES SOLUTIONS PLUTÔT QUE DES INTERDICTIONS ET DES SURTRANSPOSITIONS

De nombreux défis à relever

Les agriculteurs subissent directement et lourdement l'impact du changement climatique. La fréquence et l'ampleur accrues de ces aléas (sécheresse, pluies abondantes voire inondations) font peser un risque croissant sur les rendements et donc le revenu agricole. Il en résulte que, depuis une dizaine d'années, le rendement betteravier moyen régresse dans notre pays.

Cette évolution s'explique aussi par la montée en puissance des aléas sanitaires, conséquence du réchauffement climatique et de la suppression de nombreuses molécules de protection des plantes : depuis 2018, plus de 30 substances actives ont été supprimées de la boîte à outils de protection de la betterave.

Enfin, de nouveaux bioagresseurs menaçants gagnent du terrain : la cercosporiose sévit désormais dans toutes les régions betteravières et le charançon de la betterave (*Lixus juncii*) ne cesse de gagner du terrain en direction du nord de la France. Par ailleurs, d'inquiétantes maladies (Syndrome de Basses Richesses, Stolbur) apparaissent en Allemagne, en Suisse et en Europe centrale.

L'addition de ces éléments concourt à rendre de plus en plus difficile le contrôle des adventices, des bioagresseurs et des maladies affectant la betterave sucrière, et aboutit à des impasses techniques.

Jaunisse de la betterave : sortir de l'impasse

Le cas des pucerons, vecteurs des virus de la jaunisse, est emblématique : en l'absence de moyens de lutte efficaces, le rendement moyen national a chuté de 30 % en 2020, soit l'équivalent de plus de 10 millions de tonnes de betteraves, générant une perte de près de 300 millions d'euros de revenu pour les betteraviers et un manque à gagner de 800 millions d'euros pour l'ensemble de la filière.

La Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI), lancé fin 2020 pour trois années, a été reconduit pour trois années supplémentaires. L'objectif est de rendre opérationnelles les solutions identifiées durant la première phase de recherche pour lutter contre les pucerons et la jaunisse. En attendant l'arrivée de solutions concrètes déployables sur le terrain, ainsi que l'arrivée de nouvelles variétés résistantes à cette maladie, il est indispensable que les betteraviers français

disposent d'une palette complète de molécules pour lutter contre les pucerons, à l'instar de leurs voisins européens.

C'est pourquoi **la filière demande que les molécules autorisées dans l'Union européenne pour lutter efficacement contre les pucerons soient utilisables en France, comme elles le sont chez nos voisins européens :**

- ▶ **l'acétamipride** (aspersion)
 - Usage en 2023 : Pologne, Allemagne, Estonie, Croatie, Italie.
 - Usage en 2024 : non encore connu.
- ▶ **la flupyradifurone** (enrobage de semence) :
 - Usage déjà autorisé en 2024 en : Autriche, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Finlande.

La possibilité d'utiliser ces molécules lèverait aussi une distorsion de concurrence très pénalisante pour les producteurs français de fruits, de légumes et de semences en particulier.

Pas d'interdiction sans solution : un pré-requis indispensable

De façon générale, il importe de tirer toutes les leçons du sinistre jaunisse de notre filière afin de construire une transition qui protège et accompagne au lieu de mettre en risque les agriculteurs et les industriels qui transforment leurs productions.

Après le retrait par la Commission européenne du projet de règlement SUR qui prévoyait de réduire de 50% l'utilisation de phytosanitaires en 2030, mettant en risque la production agricole et la souveraineté de l'UE, **le bon sens et l'analyse doivent prévaloir dans la conduite du Plan d'anticipation du potentiel retrait de certaines molécules dites menacées (PARSADA)**, présenté fin 2023. La volonté d'anticipation et de recherche d'alternatives répond parfaitement aux attentes de la filière, mais le principe « pas d'interdiction sans solutions » doit être un pré-requis, respecté par les pouvoirs publics.



Favoriser l'innovation et l'investissement

L'innovation est foisonnante en agriculture (outils digitaux, géolocalisation, matériel de précision, etc.). Son déploiement dans les exploitations sera un accélérateur puissant de la transition, grâce à l'optimisation des apports d'intrants. Encore faut-il que la capacité d'investissement des fermes le permette.

Il est donc primordial de mettre en œuvre un accompagnement financier à l'investissement dans des outils innovants, tant sur le volet matériel et technique qu'humain (formations), à la hauteur des enjeux et des défis à relever.

La filière, au travers de son Institut Technique de la Betterave, et le support des Services Agronomiques de Sucrerie, est pleinement mobilisée pour faire face aux défis auxquels la betterave est confrontée. Très impliquée dans le PNRI, elle déploie également des efforts de recherche tant sur la cercosporiose que sur le Lixus, ou encore sur la captation du carbone dans la rotation betteravière.

Enfin, **l'amélioration génétique** a maintes fois démontré qu'elle est un levier puissant pour apporter des réponses aux problématiques agronomiques et sanitaires (rhizomanie ou plus récemment la cercos-

poriose). Elle est également une solution pour l'adaptation au stress hydrique notamment. C'est donc **un outil indispensable pour assurer la pérennité de la filière, et donc notre souveraineté alimentaire et énergétique.**

C'est pourquoi **les acteurs européens de la sélection génétique doivent disposer rapidement de tous les outils disponibles pour continuer de répondre aux défis de l'agriculture. Il y a donc urgence à adopter et mettre en œuvre la réglementation relative aux plantes obtenues par les nouvelles techniques génomiques (NGT).**

Plus spécifiquement, **la filière demande que cette réglementation**, actuellement en débat au sein des instances européennes, intègre :

- une approche scientifique de la définition des plantes NGT,
- une mise en marché facilitée par une simple procédure de notification pour les NGT,
- une simple information auprès des agriculteurs utilisateurs. Une exigence de traçabilité et d'étiquetage des produits issus de ces plantes NGT serait synonyme de non-utilisation, les coûts de ségrégation étant rédhibitoires dans les filières de transformation telles que les sucreries.

